



Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 17/03/2025
 Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de présents : 14
 Nombre de votants : 16

<i>Séance N° 02</i>
<i>24/03/2025</i>
<i>Délibération 030/8.3</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.
 Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un programme annuel de rénovation éclairage public 2025.

Cette convention concerne l'ensemble des travaux de rénovation d'éclairage public programmés sur l'année 2025, conformément au plan de rénovation pluriannuel validé, ainsi que les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2025, et a pour objectif d'éviter la signature de conventions à chaque nouvelle intervention du Sydev sur la commune.

Concernant les modalités financières : le montant maximum de travaux et de participation (en euros) se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation Commune
Eclairage Public – Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2025(*)			20 000 €	50%	10 000 €
TOTAL PARTICIPATION					

La présente proposition financière est valide 12 mois à compter de la date de signature de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un programme annuel de rénovation éclairage public 2025.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y référents.
- **AUTORISE** l'inscription de la dépense au budget communal 2025 - chapitre 204 - article 2041

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline

